

**Zeitschrift:** Bulletin technique de la Suisse romande  
**Band:** 31 (1905)  
**Heft:** 10

## Vereinsnachrichten

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

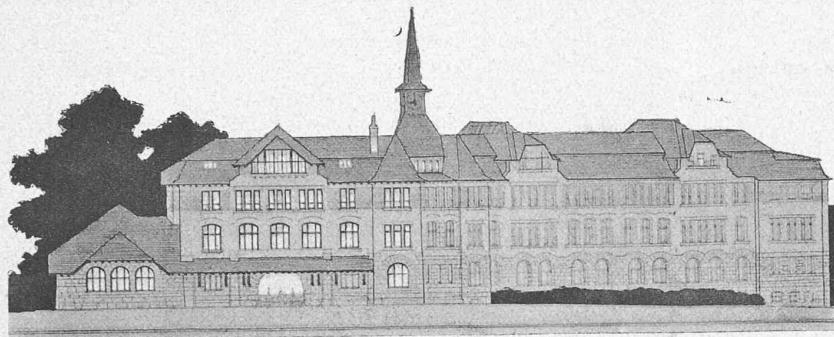
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

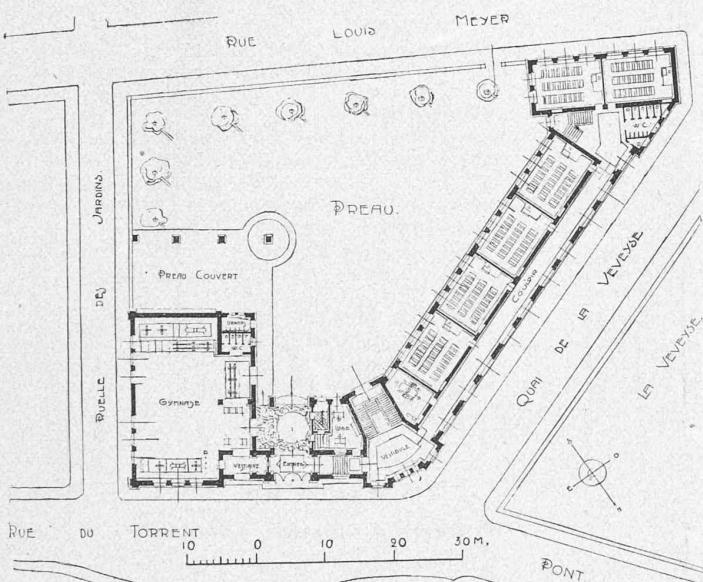
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 15.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



Façade principale.



Plan du rez-de-chaussée.

bien directe avec le bâtiment principal, n'entraînent pas la grande cour bien ensoleillée. L'orientation de toutes les classes est normale et les corridors sont bien éclairés. La communication entre l'entrée principale et le vestibule du grand escalier est trop exigüe, ce qui fait que ce dernier n'est pas assez en vue ; il serait préférable d'avoir une entrée spéciale au bâtiment scolaire, en face de l'escalier, sur le pan coupé. L'étude de l'escalier secondaire serait à revoir. La seule coupe sur l'entrée est insuffisante et n'est pas exacte, il y aurait lieu d'ajouter environ 2 m. de hauteur pour obtenir un sous-sol convenable, ce qui ferait un cube d'environ 22 400 m<sup>3</sup> au lieu de 20 300 portés au devis. Les façades sont originales et intéressantes, bien que leurs enchevêtrements compliqués soient à simplifier. Tous ces changements pourraient se faire facilement sans nuire à l'ensemble du projet.

N° 37. *Cygne dessiné*. — La distribution du bâtiment scolaire est bien ramassée, l'entrée est bien comprise, la circulation dans les corridors est facile et l'escalier principal dessert bien les classes ; cependant la surface de certaines classes paraît un peu insuffisante. Les façades sont sans prétention et bien étudiées. Au point de vue de l'éclairage, il y aurait lieu de modifier les fenêtres de classes du rez-de-chaussée, dont la forme cintrée n'est pas à recommander.

En conséquence de ce qui précède, le jury, après délibération, décide à l'unanimité de récompenser comme suit les cinq derniers projets :

Un premier prix de Fr. 1400 au projet N° 34, *Simplon* ;

Un second prix de Fr. 1200 au projet N° 37, *Cygne* ;

Un troisième prix de Fr. 800 au projet N° 5 *Vevey* ;

CONCOURS POUR  
UN COLLÈGE PRIMAIRE POUR GARÇONS  
A VEVEY

I<sup>er</sup> Prix : Projet « *Simplon* ».

Architectes :

MM. Monod et Laverrière, à Lausanne.

Un quatrième prix de Fr. 600 au projet N° 12, *W dans cercle jaune et bleu* ;

Une mention honorable au projet N° 29, *Bébé dessinant*.

Puis M. le Syndic de Vevey, en présence des membres du jury et de deux membres de la Municipalité, procède à l'ouverture des plis cachetés. Celui du N° 29, mention honorable, n'est pas ouvert.

Il en résulte que les auteurs des quatre premiers projets récompensés sont les architectes suivants :

1<sup>er</sup> prix MM. Monod et Laverrière, architectes, à Lausanne.

2<sup>me</sup> prix M. Ch. Gunther, architecte, à Vevey.

3<sup>me</sup> prix M. H. Meyer, architecte, à Lausanne..

4<sup>me</sup> prix M. Ami Rolaz, architecte, à Lausanne.

Vevey, le 13 avril 1905.

(Signé) Ad. Tièche, architecte.

E. Prince, architecte.

M. Camoletti, architecte.

## SOCIÉTÉS

### Société suisse des Ingénieurs et des Architectes.

XL<sup>me</sup> assemblée générale.

Zurich, le 10 mai 1905.

Aux membres de la Société suisse des ingénieurs et des architectes.

Chers Collègues,

A l'assemblée générale de Coire, il a été décidé de tenir à Zurich la XL<sup>me</sup> assemblée générale, qui aura lieu cette année. D'accord avec le Comité central, cette assemblée a été combinée avec le jubilé cinquantenaire de la fondation de l'Ecole polytechnique fédérale, de façon à avoir un fête commune ; toutefois un banquet particulier a été prévu pour notre Société. Nous vous rendons attentifs aux circulaires ci-jointes du Comité général d'organisation et vous prions d'annoncer à temps votre participation à l'assemblée générale et aux différentes parties du programme, en vous servant du formulaire inclus. Nous espérons pouvoir vous préparer de belles journées et comptons sur une participation nombreuse.

L'ordre du jour de l'assemblée générale vous sera envoyé plus tard ou sera publié à temps dans les organes de la Société<sup>1</sup>.

Avec nos cordiales salutations.

Au nom du Comité local  
pour la XL<sup>me</sup> assemblée générale de la Société suisse  
des ingénieurs et des architectes :

*Le Président*, A. Bertschinger.

*Le Secrétaire*, E. Probst.

<sup>1</sup> Schweizerische Bauzeitung et Bulletin technique de la Suisse romande.